



Réunion du comité syndical du 5 février 2025

Procès-verbal synthétique

Le Comité Syndical s'est réuni le 5 février 2025 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (Salle Darchicourt).

Délégués titulaires présents : Alain BAVAY ; Edith BLEUZET ; Marcello DELLA FRANCA, Philippe KEMEL ; François LEMAIRE ; Charly MEHAIGNERY, Yves TERLAT, Philippe VANTORRE.

Délégués suppléants présents : François PASQUALINO ; Tony FRANCONVILLE.

Excusés : Frédéric ALLOI ; Valérie BIEGALSKI ; Cécile BOURDON ; Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ ; Emilie LE TORIELLEC ; Agnès LEVANT ; Christian MUSIAL ; Sophie RUSIN.

Absents : Latifa AIT ABDERRAFII, Steeve BRIOIS.

Etaient également présents :

Pour le syndicat mixte : Patrice DELATTRE, Directeur ; Lucie MENDES, chargée de mission ; Frédérique THIBERVILLE, assistante administrative ; Chloé VERGNAUD, chargée d'études ; Olivier VERGNAUD, chargé de communication ; Raphaël WARGNIES, responsable financier.

Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Aline DEVINK, Chef de projet aménagement des espaces économiques ; Marie-Francine FRANCOIS, Directrice générale des services ; Patrice JOOSEP, Directeur Général Adjoint au développement.

En préambule, **le Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

M. Charly MEHAIGNERY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

Le Président rappelle que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est une obligation inscrite au code général des collectivités territoriales. Il résume chacun des points du rapport d'orientation qui a été envoyé aux membres du Comité Syndical. Il expose au préalable les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisés au cours de l'année 2024. S'agissant du tableau des effectifs, il en détaille la composition. Il expose enfin les éléments impactant le budget 2025 et précise que les contributions des EPCI pourraient être reconduites pour un montant de 110 000 euros chacune.

Le rapport d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet de remarque de la part des membres du Comité Syndical qui en prennent acte.

2. Délibération concernant l'appel à projets de la Région sur les Projets d'envergure régionale (PER)

Le Président rappelle que pour la période 2021-2030 le SRADDET prévoit une enveloppe d'ENAF pour les PER (1 335 ha soit 18% de l'enveloppe régionale disponible). Ces projets ne seront pas comptabilisés dans la consommation d'ENAF du territoire du SCoT.

Concernant les projets du territoire, il souligne que l'hôpital métropolitain de l'Artois ne correspond pas aux critères de sélection de la Région et qu'il conviendra de remettre les 27 hectares de ce projet sur le compte foncier du SCoT LLHC.

Il indique que le projet d'extension de DELTA 3 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin est en cours de réflexion mais n'est pas suffisamment avancé pour présenter un dossier et que donc seule la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est en mesure de faire remonter des projets déjà constitués à savoir :

Les extensions du parc d'activités de la Motte du Bois (89 ha) à HARNES et de la zone d'activité « La Gare d'Eau » dite aussi « Quai d'Annav » (7,7 ha) à ANNAY-sous-LENS qui entrent dans la catégorie **des projets contribuant au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit**

Le projet d'extension du Parc d'activité des Jardins de l'Artois à AIX-NOULETTE et BULLY-les-MINES) sur une emprise de 39 ha qui entre dans la catégorie **des projets contribuant à la réindustrialisation et à la décarbonation**. Les sites de HARNES et ANNAY-sous-LENS entrent également dans cette catégorie.

Mme Marie-Francine FRANCOIS précise que les agglomérations et les communes concernées doivent délibérer.

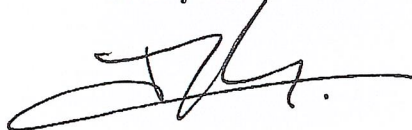
Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.

3. Dates des prochaines réunions :

Le Président indique que la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu le 19 mars dans les locaux de la CALL et sera notamment consacrée au vote du budget.

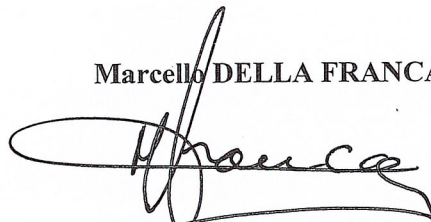
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Charly MEHAIGNERY



Secrétaire de séance

Marcello DELLA FRANCA



Président